



Mod DOC 19.01

Volet BCopie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le**Rése
au
Monit
belg***25136810*****21 OCT. 2025**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0873 833 012**

Nom

(en entier) : **MAG-REEN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 343, 1050 Ixelles****Objet de l'acte : comptes annuels, renouvellement des mandats**

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale, tenue le 19/07/2024:

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS**1. Examen et approbation des comptes annuels, clôturés au 31 décembre 2023**

L'assemblée aborde l'examen des comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023. Les comptes annuels comprennent le bilan après répartition, les comptes de résultat et l'annexe. L'assemblée obtient des réponses satisfaisantes aux questions posées. Les comptes annuels, y compris l'affectation du résultat sont approuvés.

2. Décharge aux administrateurs

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

3. Renouvellement des mandats

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société W Properties & Management SRL pour une durée de 6 ans prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2029.

4. Délégation de pouvoir

L'assemblée décide de donner procuration à la SRL W-Conseil Belgium, dont le siège social est situé au Avenue Louise 343, 1050 Bruxelles, à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que tous les documents en relation avec les résolutions ci-dessus soient déposés et publiés auprès des autorités compétentes. Le mandataire peut faire au nom de la société toutes les déclarations et signer tous les documents nécessaires.

Stéphanie Vanhellemont,
mandataire

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu rectoNom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)